



Le contrat Camelea : Une solution «all-inclusive» sur 3 niveaux

- ⇒ Une police cadre,
 - ⇒ Des contrats sous-jacents,
 - ⇒ Des segments.
-
- ⇒ **Contrat évolutif** : au fur et à mesure des besoins du preneur d'assurance, la Police Cadre s'adapte grâce aux Contrats sous-jacents
 - ⇒ **2 types de Contrat sous-jacents** : contrat d'assurance-vie / bon de capitalisation.
 - ⇒ **2 types de prime** : versements libres ou récurrents.
 - ⇒ **Choix de la durée du Contrat sous-jacent** : vie entière ou durée fixe (10 à 99 ans).
 - ⇒ **Choix entre 4 couvertures décès** : 101% - Plancher – 130% - Flex (102% à 150%).
 - ⇒ **Une grande flexibilité de la structure tarifaire.**
 - ⇒ **Une valorisation quotidienne.**
 - ⇒ **Le choix des fonds** dans une gamme de 150 supports financiers diversifiés et soigneusement sélectionnés.
 - ⇒ **Des options d'investissement gratuites.** Possibilité d'activer plusieurs options au sein d'un même Contrat sous-jacent.
 - ⇒ **Vision claire** sur l'évolution de chaque versement porté au contrat : Une prime = 1 segment.
 - ⇒ Possibilité d'agir au niveau d'un segment particulier ou au niveau du Contrat sous-jacent.

Valorisation quotidienne :

- ⇒ Les ordres d'opérations doivent parvenir à la compagnie avant 16h00 le jour J.
- ⇒ Traitement en date J à la compagnie et achat à la prochaine valorisation du fonds (majoritairement J+1 ou J+2) chez le gestionnaire.



Options d'investissement :

1. Stop Loss :

- ⇒ Limiter les pertes sur un fonds baissier en arbitrants la totalité de ce fonds vers un autre fonds.
- ⇒ Le Stop Loss est dynamique : la perte s'apprécie par rapport à la VNI la plus haute atteinte par le fonds depuis l'activation de l'option.
- ⇒ Seuil de déclenchement à définir :
 - Min -5% et max -50% par tranche de 1%.
- ⇒ Pas de contraintes sur le choix des fonds.

2. Sécurisation des gains :

- ⇒ Arbitrage automatique de la plus-value réalisée par un fonds vers un autre fonds sélectionné par le preneur.
- ⇒ La plus-value s'apprécie par rapport à la VNI du fonds lors de l'activation de l'option.
- ⇒ Seuil de déclenchement à définir :
 - Min 5% et max 100% par tranche de 1%.
- ⇒ Pas de contraintes sur le choix des fonds.

**Les options Stop Loss & Sécurisation des gains peuvent être couplées.
Options possibles fonds par fonds dans chaque segment.**

3. Drip Feeding :

- ⇒ Arbitrage périodique d'un fonds vers un ou plusieurs autres fonds.
- ⇒ Choix à faire par le preneur :
 - Fonds source et fonds cible(s),
 - Date d'effet et date de fin,
 - Fréquence de l'arbitrage.
- ⇒ Pas de contraintes sur le choix des fonds.

4. Ré-équilibrage du portefeuille :

- ⇒ Rééquilibrage périodique du portefeuille pour restaurer une allocation définie.
- ⇒ Choix à faire par le preneur :
 - Fonds et leur pondération au sein du segment,
 - Fréquence du constat: 1x - 2x - 4x par an,
 - Seuil de déclenchement : min 2%.
- ⇒ Pas de contraintes sur le choix des fonds.

Ces 4 options d'investissement sont entièrement gratuites !